



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025 A 18H00

Présents : Michel RUIZ, Marc LAURENT, Nicole DECOSTANZI, Georges AMBROSIANO, Jean-Marc RAGOT, Nadine CARLUS, Patrick EME, Michèle OLLIVE, Hélène BERNAL, Sylvie ABEL, Françoise SCHMERBER, David GIACCONE, Audrey GIROULET, Nathalie MAUREL, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, Chantal MAGISTRIS--/

Absents-Excusés : Joëlle BRETON pouvoir à Hélène BERNAL, Didier BREART pouvoir à Patrick EME, Juan REVERTE pouvoir à Nathalie MAUREL, Nathalie TANTI pouvoir à Nicole DECOSTANZI -----/

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** désigne Françoise SCHMERBER, secrétaire de séance.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve le PV du conseil municipal du 15 septembre 2025.
- **Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés, par 17 voix pour et 5 voix contre :** Nathalie MAUREL, Juan REVERTE pouvoir à Nathalie MAUREL, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN adopte la décision modificative n°3 du Budget principal, telle qu'exposée dans la maquette réglementaire et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision modificative du Budget principal.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité** émet un avis favorable, conformément à la demande de la Trésorerie, à l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

Exercice	Référence titre	Redevable	Reste à recouvrer	Motif
2023	T-317-1	Une entreprise	580 €	Clôture insuffisance actif
2024	T-320-1	Une entreprise	580 €	Clôture insuffisance actif
			1 160 €	

Dit que les crédits prévus au Budget principal sont suffisants et décide de régulariser les écritures comptables de la Commune en prélevant le montant nécessaire à cette opération sur l'imputation suivante : Chapitre 65 - article 6542 : créances éteintes. Mandate Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

- **Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés, par 17 voix pour, 4 voix contre :** Nathalie MAUREL, Juan REVERTE pouvoir à Nathalie MAUREL, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, et une abstention de Paul GATIAN décide d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, avant le vote du BP 2026 : Dépenses non affectées à des opérations : Chapitre 20 : 20 000 € Chapitre 204 : 13 000 € Chapitre 21 : 140 000 € ; Dépenses affectées à des opérations : 986 - Travaux de voirie – Chapitres 20 et 21 : 100 000 € ; 1001 – Création pôle touristique et culturel PHO – Chapitres 20 et 21 : 7 000 € ; 1006 – Mise en accessibilité des locaux communaux – Chapitres 20 et 21 : 5 000 € ; 1013 – Construction centre médical - Chapitre 23 : 15 000 € ; Soit un montant global de 300 000 €. Précise que l'ouverture des crédits est inférieure au quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2025. Autorise Monsieur le Maire à utiliser les crédits proposés ci-dessus, précise qu'ils seront repris au Budget 2026 et précise en outre que les crédits liés aux travaux engagés mais qui n'auront pas été réalisés ou facturés d'ici la fin de l'exercice précédent, sont repris en restes à réaliser.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité,** approuve le versement du solde de la subvention d'équilibre du CCAS, au titre de 2025, pour un montant de 35 000 euros, ainsi que le versement du premier acompte sur la subvention d'équilibre du CCAS, au titre de 2026, pour un montant de 90 000 € et précise que la subvention sera reprise au Budget 2026 et complétée en fonction des besoins.
- **Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés, par 17 voix pour, 4 abstentions :** Nathalie MAUREL, Juan REVERTE pouvoir à Nathalie MAUREL, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE et 1 voix contre de Paul GATIAN approuve les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) portant évaluations des charges transférées pour chaque commune membre de la Métropole et chacune des compétences transférées ou restituées.

- **Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés, par 18 voix pour et 4 contre : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE pouvoir à Nathalie MAUREL, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE** autorise la vente de la mini-pelle, de marque KUBOTA, équipée d'une remorque immatriculée GS-982-WP, à la Société ESPACES JARDINS, 738 chemin des Prés 13120 GARDANNE au prix de 40 000 € Autorise Monsieur le Maire à réaliser la vente au prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces nécessaires.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité** approuve le principe de renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, les communes de Gardanne et Meyreuil, pour la période 2026-2030. Précise que la CTG vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre, que ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire. La collectivité s'engage à participer activement à la co-construction du diagnostic et du plan d'actions, à mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre et à l'évaluation de la programmation et à assurer le suivi et l'évaluation de la CTG en lien avec les partenaires. La CTG pourra tenir lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant dans le cadre du déploiement du Service Public de la Petite Enfance, conformément aux dispositions réglementaires, dispensant la collectivité de produire un schéma spécifique. Le Maire est autorisé à signer la convention CTG 2026-2030 ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre au titre du pilotage du projet de territoire, y compris les éventuels avenants et les conventions d'objectifs et de financement afférentes.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, décide d'attribuer une subvention à un propriétaire des Cités, pour un montant de 14 700 € correspondant à 50% du montant des travaux subventionnables. Approuve le plan de financement de l'opération : subvention communale façade accordée (50% du montant TTC) : 14 700 € ; Subvention départementale demandée (70% de la part communale accordée) : 10 290 € ; Financement à la charge de la commune : 4 410 € ; Autofinancement de l'administré concerné : 18 795 €. Autorise le versement de la subvention après la réalisation des travaux. Autorise le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 70% de la subvention communale, pour un montant global de 10 290 €, au titre du dispositif d'aide à « l'embellissement des façades et des paysages de Provence ». Autorise le financement par la ville du reliquat de 4 410 € et renonce à solliciter une subvention d'aide aux façades à la Métropole (ex CT2 – Pays d'Aix). Autorise le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, décide d'attribuer une subvention à un propriétaire des Cités, pour un montant de 9 899 € correspondant à 50% du montant des travaux subventionnables. Approuve le plan de financement de l'opération : subvention communale façade accordée (50% du montant TTC) : 9 899 € ; Subvention départementale demandée (70% de la part communale accordée) : 6 929 € ; Financement à la charge de la commune : 2 970 € ; Autofinancement de l'administré concerné : 9 900.20 €. Autorise le versement de la subvention après la réalisation des travaux. Autorise le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 70% de la subvention communale, pour un montant global de 6 929 €, au titre du dispositif d'aide à « l'embellissement des façades et des paysages de Provence ». Autorise le financement par la ville du reliquat de 2 970 € et renonce à solliciter une subvention d'aide aux façades à la Métropole (ex CT2 – Pays d'Aix). Autorise le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 18 voix pour et 4 abstentions : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE pouvoir à Nathalie MAUREL, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE** valide la présentation d'une demande de défrichement de la parcelle AO 239 auprès des services de la DDTM et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place de cette opération.
- **Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés, par 17 voix pour et 4 abstentions : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE pouvoir à Nathalie MAUREL, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Sylvie ABEL ne prenant pas part au vote**, approuve de nouveau l'échange foncier de la parcelle AL 67, pour 9 m², en contrepartie de deux emplacements de stationnement, issus du déclassement du Domaine Public, pour 37 m², Confirme le montant de la soulte à la charge des propriétaires concernés, soit 1 240 €, conformément à l'avis du Commissaire-Enquêteur mandaté lors de l'enquête publique portant déclassement (rapport du 6 novembre 2023) et autorise le Maire à engager les démarches nécessaires pour finaliser cette opération.

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité** approuve la nouvelle convention de mise à disposition de personnel avec le Syndicat Intercommunal des Installations Sportives de Gréasque pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028. Autorise le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition du personnel communal précité, prévoyant le remboursement de 1 600 € de frais par an. Autorise le Maire à engager les démarches nécessaires pour finaliser cette opération.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés** approuve la convention portant ouverture des ateliers métropolitains dont le parcours de formation des néo managers et les ateliers de codéveloppement, aux agents des communes de l'aire métropolitaine, dont Gréasque et autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,** prend acte du rapport annuel d'activité de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de l'année 2024 et précise que ce dossier sera mis à disposition du public à la mairie annexe.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des conventions et contrats signés suivants :**
 - Convention d'adhésion à l'offre de services du pôle santé de médecine préventive pour la prévention et la sécurité au travail avec le CDG13 le 1^{er} décembre 2025.
 - Contrat pour la réfection des gradins du stade à l'entreprise ITO TRAVAUX le 5 novembre 2025 pour un montant de 24 873 € H.T.
 - Avenant au contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'étude de programmation et la recherche de financements pour la réalisation du Musée de la Mine avec SAS ECART le 2 septembre 2025 pour un montant en moins-value de 17 063,75 € H.T.
 - Bon de commande pour la maintenance et l'entretien des extincteurs, alarmes-incendie et désenfumage à l'entreprise PROTAIX le 19 août 2025 pour un montant de 3 093,50 € H.T ;
 - Bon de commande pour la maintenance préventive et évolutive du dispositif de vidéoprotection à l'entreprise EIFFAGE IPERION le 8 septembre 2025 pour un montant de 12 548,12 € H.T ;
 - Bon de commande pour l'aménagement de la station fitness à l'entreprise ALTRAD MEFRAN le 22 septembre 2025 pour un montant de 10 667 € H.T ;
 - Bon de commande pour la fourniture de mobiliers scolaires à l'école maternelle à l'entreprise MANUTAN COLLECT le 22 septembre 2025 pour un montant de 3 759,12 € H.T ;
 - Bon de commande pour le réaménagement de l'espace plonge du restaurant scolaire à l'entreprise MGC le 22 septembre 2025 pour un montant de 8 644,80 € H.T ;
 - Bon de commande pour l'audit énergétique des bâtiments communaux à l'entreprise THERNOVA le 22 septembre 2025 pour un montant de 22 500 € H.T ;
 - Bon de commande pour la réalisation d'un faux plafond suspendu dans les vestiaires du stade à l'entreprise CALDERON Eric le 22 septembre 2025 pour un montant de 3 540,00 € H.T ;
 - Bon de commande pour la réalisation du diagnostic sur fissures existantes salle Raymond Galhuid à l'entreprise BECSO le 22 septembre 2025 pour un montant de 4 450,00 € H.T ;
 - Bon de commande pour la fourniture et la pose de deux climatisations réversibles dans les futurs logements des n°8 et n°10 rue Amalbert à l'entreprise CLIM PROVENCE ELEC le 29 septembre 2025 pour un montant de 4 110,00 € H.T ;
 - Bon de commande pour la taille des marronniers avec évacuation des rémanents boulevard Marius Olive à l'entreprise ARBORISTE DU SUD le 29 septembre 2025 pour un montant de 3 000,00 € H.T ;
 - Bon de commande pour la fourniture et le paramétrage de douze ordinateurs fixes pour la Mairie à la société NERESYS le 29 septembre 2025 pour un montant de 11 064,00 € H.T ;
 - Bon de commande pour la maintenance 2025 du matériel de cuisine du restaurant scolaire de l'école élémentaire à l'entreprise CFPCUISINE PRO le 2 octobre 2025 pour un montant de 3 083,42 € H.T ;
 - Bon de commande pour les fournitures scolaires 2025 de l'école maternelle à la société PICHON le mercredi 8 octobre 2025 pour un montant de 3 247,11 € H.T ;
 - Bon de commande pour les illuminations de Noël 2025 à l'entreprise GROUPE LEBLANC le 15 octobre 2025 pour un montant de 10 342,37 € H.T ;
 - Bon de commande pour les travaux de raccordement de la chaufferie de l'école élémentaire à l'entreprise ENGIE SOLUTIONS le 15 octobre 2025 pour un montant de 9 447,20 € H.T ;
 - Bon de commande pour le diagnostic des fixations des panneaux rayonnants au gymnase Amalbert à l'entreprise 1GNIO le 27 octobre 2025 pour un montant de 7 800,00 € H.T ;
 - Bon de commande pour l'étude de la structure du plancher d'un logement au château à l'entreprise 1GNIO le 27 octobre 2025 pour un montant de 4 090,00 € H.T ;
 - Bon de commande pour l'aménagement de la Montée de l'Adret à l'entreprise EMTPG le 30 octobre 2025 pour un montant de 73 945,08 € H.T ;
 - Bon de commande pour la fourniture et pose de la signalétique de sécurité "Arthur et Zoé » à l'école maternelle à l'entreprise SIGNAUX GIROD le 12 novembre 2025 pour un montant de 6 580,25 € H.T ;

- Bon de commande pour la mise en place du ralentisseur Montée des Brigoulets à l'entreprise EMTPG le 12 novembre 2025 pour un montant de 6 171,66 € H.T.

- Les baux et conventions signés depuis le 1^{er} janvier 2025 sont les suivants :

Date	Type de bail	Bâtiment/surface	Montant mensuel du loyer
1.1.25	Convention précaire	Mise à disposition du Chevalement du PHO Dimension Corde	60 € par jour de formation
1.2.25	Convention précaire	Hangar – 6 rue de la Sorgo - 55 m²	420 €
3.2.25	Bail logement	Type 4 – 18 Place Félix Lescure – 93 m²	983 €
3.2.25	Bail cave	18 Place Félix Lescure – 10 m²	30 €
1.3.25	Convention précaire	RDC Hôtel de Ville – 151 m²	175 €
1.3.25	Bail garage	Avenue du 8 mai 45	92 €
10.3.25	Convention précaire	Local – 15 bis Cours Ferrer – 73 m²	511 €
1.6.25	Bail garage	Avenue du 8 mai 45	90 €
1.7.25	Bail civil associatif	Parcelle AS 308 - Local site du PHO	A titre gracieux
1.7.25	Convention précaire	Jardin et Garage/atelier Rue du Docteur Gobin	47.45 €
1.9.25	Bail Terrain	Parcelle AE 297 - Jean Moulin – 23.6 m²	200 €
1.10.25	Convention précaire	Local – 15 bis Cours Ferrer – 73 m²	511 €
1.10.25	Bail logement	Type 2 – 19 Place Félix Lescure – 52,37 m²	333.60 €
1.10.25	Bail logement	Type 2 – 19 Place Félix Lescure – 44.4 m²	310 €
1.11.25	Bail cave	18 Place Félix Lescure – 12 m²	30 €

➤ En fin de séance, Monsieur le Maire a répondu à une question du groupe « Gréasque en valeurs », relative à l'annulation de la Foire de Noël et à la sécurité du gymnase.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 20h10.

Fait à Gréasque, le 12 décembre 2025

Le Maire,

Michel RUIZ



[Handwritten signature]